



COMMUNE DE BRESSEY-SUR-TILLE - 21560

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL

Note de synthèse

Séance du 27 Mars 2024

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues de la maquette budgétaire qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M 14).

Cette note répond à cette obligation pour la Commune. La mise à disposition de celle-ci au public en vertu de l'article L. 2313-1 du C.G.C.T. s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par :

- consultation sur place au service administratif de la Mairie,
- envoi dématérialisé via Internet sur simple demande formulée à l'adresse: mairie-bressey@netcourrier.com,
- consultation sur le site de la Commune de Bressey-sur-Tille.

I – Section de fonctionnement, dépenses

Le compte administratif 2023 est arrêté en section de fonctionnement dépenses à la somme de 764 286,38 €. A titre indicatif, les dépenses de fonctionnement 2022 étaient de 595 278,57 €. Par rapport à 2022 les dépenses totales de fonctionnement ont donc augmenté de 169 007,81 €.

a) Le montant des charges à caractère général (chapitre 011)

Il s'est élevé à la somme de 171 399,89 €; en 2022, il était arrêté à la somme de 156 426,34 €. Le montant des dépenses liées à ce chapitre est donc en hausse de 14 973,55 € soit + 9,572 %.

Les principales dépenses enregistrées sur ce chapitre concernent:

- l'entretien (chaudières, sanitaires, installations électriques...) et la consommation (eau, électricité, gaz) des bâtiments communaux,
- l'entretien du matériel roulant (tondeuses, véhicule, etc...) et des autres biens mobiliers (poste de relevage à l'école élémentaire, chaudières, brouette, etc...),

- les diverses maintenances (défibrillateurs, extincteurs, logiciels, portes automatiques de la Mairie, etc...),
- les achats de matières premières et de fournitures (carburant pour le matériel communal, produits divers d'entretien, fournitures de petit équipement, fournitures administratives, fournitures scolaires, fleurs pour les massifs communaux, fournitures pour les fêtes/cérémonies/réceptions, produits pharmaceutiques, vêtements de travail, etc...),
- les achats de prestations de services (fournitures de repas pour la restauration scolaire, Accueil de Loisirs Sans Hébergement d'été, entretien de terrains, etc...),
- les formations payantes (B.A.F.A., etc....),
- les indemnités dues au régisseur des deux régies communales,
- l'impression du bulletin d'informations municipales,
- les transports divers (piscine olympique pour les élèves des deux écoles, remboursements de frais de déplacement pour le personnel),
- les frais d'affranchissement et de télécommunication,
- les frais des services bancaires,
- les diverses assurances,
- les taxes foncières.

Par rapport aux prévisions budgétaires, 84,0 % des crédits ouverts ont été consommés.

Il est à noter qu'il a été réalisé, en autres, en 2023:

- une formation aux gestes qui sauvent pour les jeunes de la Commune,
- la création d'un poulailler au service périscolaire,
- la réfection des vasques de fleurs et bancs installés sur le territoire communal.

b) **Le montant des charges de personnel** (chapitre 012)

Il s'est élevé à la somme de 305 179,30 €, il était de 334 059,65 € en 2022; les charges de personnel ont donc diminué de 28 880,35 € par rapport à 2022 soit - 8,645 %.

En 2023, la baisse des charges de personnel a été importante. Cette évolution s'explique principalement par des mouvements de personnel (départ à la retraite et mutation). Deux postes ont été supprimés: un au service technique et un au service périscolaire.

Par rapport aux prévisions budgétaires 93,2 % des crédits ouverts ont été consommés.

c) **Atténuations de produits** (chapitre 014)

Il s'est élevé à 12 401,00 €, il était de 13 496,00 € en 2022 soit une diminution de 1 095 € (soit - 8,114 %) par rapport à 2022. Ces dépenses correspondent au prélèvement du F.P.I.C. (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) ainsi qu'à l'attribution de compensation versée par la Commune à Dijon Métropole au titre de l'année 2023.

d) **Le montant des autres charges de gestion courante** (chapitre 65)

Il s'est élevé à la somme de 61 446,32 €, il était de 60 872,42 € en 2022; les charges de gestion courante ont donc augmenté de 573,90 € par rapport à 2022, soit + 0,943 %.

Les principales dépenses enregistrées sur ce chapitre concernent:

- les indemnités et cotisations versées pour les élus,
- les participations de la Commune à l'A.L.S.H. «Club Jeunesse» de Chevigny-Saint-Sauveur et à l'A.L.S.H. «Les Cèdres» de Quétigny,
- la participation communale au Relais Petite Enfance de Chevigny-Saint-Sauveur,
- les subventions versées aux C.C.A.S. de Bressey-sur-Tille, à l'Ecole élémentaire de Bressey-sur-Tille ainsi qu'à cinq associations (AFM TÉLÉTHON, AUX FÉLINS HEUREUX, COMITÉ DES FÊTES, LES AMIS DES BÊTES, SPARTAK BRESSEY).

e) **Le montant des charges financières – intérêts** (chapitre 66)

Il a atteint la somme de 12 090,87 €, il était de 19 323,30 € en 2022 (12 997,00 € de frais de portage liés à l'acquisition de l'ancien café-restaurant et 6 326,30 € de charges d'intérêt d'emprunt); les dépenses de ce chapitre ont donc diminuées de 7 232,43 € par rapport à 2022, soit - 37,429 % bien que les charges d'intérêt d'emprunt ont évoluées de 6 326,30 € à 12 090,87 € (souscription d'un emprunt supplémentaire et hausse considérable du taux variable d'un des emprunts en cours).

f) **Le montant des charges exceptionnelles** (chapitre 67)

Il s'est élevé à 0 €; il était de 120,00 € en 2022 soit une diminution de 120,00 €, soit - 100,00 %.

Aucune dépense n'a été enregistrée sur ce chapitre au cours de l'exercice 2023.

g) **Le montant des dotations aux provisions** (chapitre 68)

Il s'est élevé à 179,00 € contre 0 € en 2022, soit + 100,00 %.

En 2023, il a été nécessaire de constituer des provisions pour des créances non recouvrables relatives aux prestations du service périscolaire.

h) **Le montant des dépenses imprévues** (chapitre 022)

Au moment du vote du budget primitif 2023, le montant des dépenses imprévues budgétisé était de 46 573,83 €. Les crédits portés à ce chapitre du budget permettaient à l'exécutif de la collectivité de faire face à des dépenses pour lesquelles aucune inscription n'était prévue. Ce crédit disponible a été employé par l'ordonnateur suite à la décision budgétaire modificative n° 2023-10-25-004 du 25 octobre 2023 portant diminution de 179,00 € du compte de dépenses imprévues et augmentation du même montant au compte d'imputation 6817.

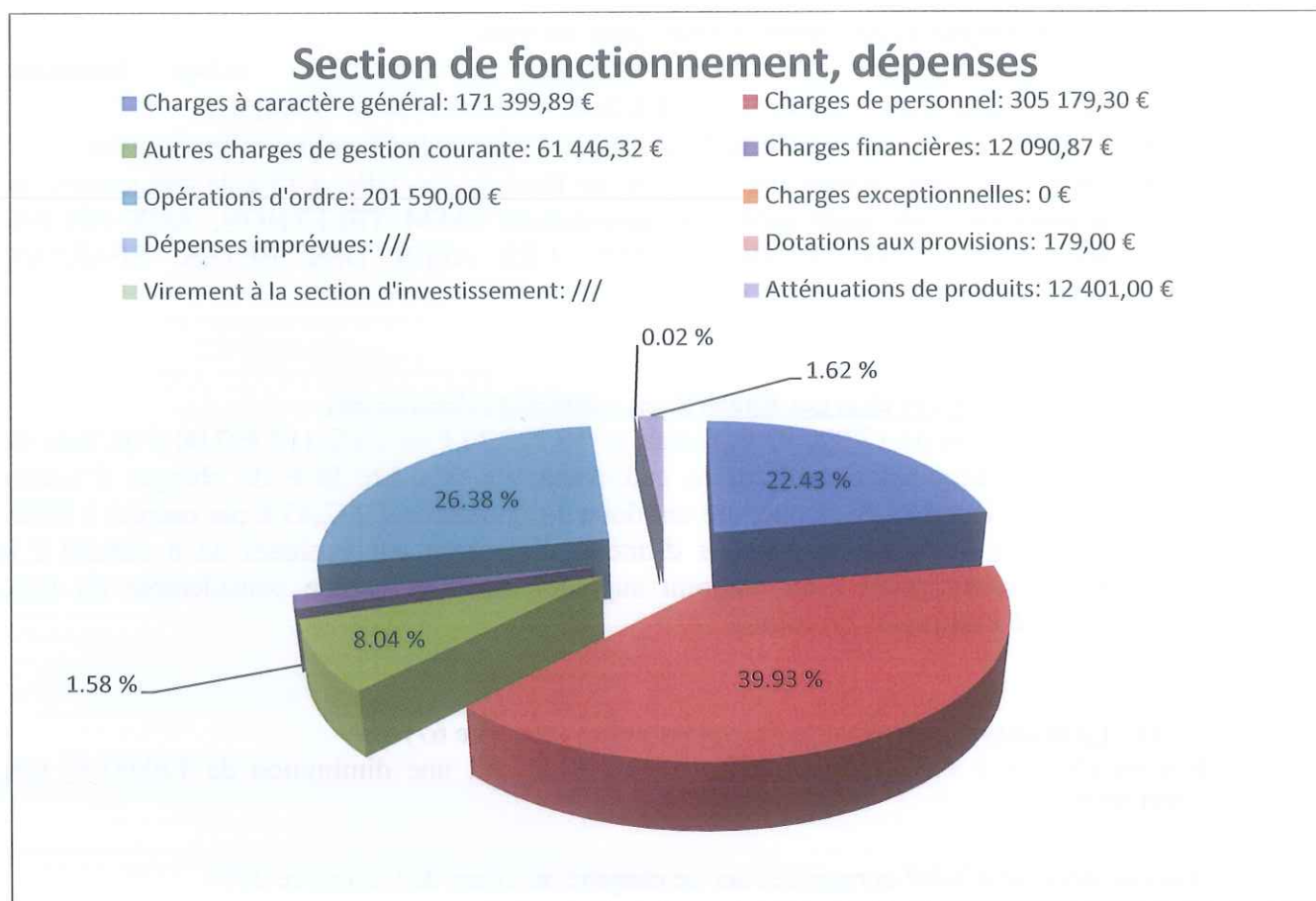
i) **Le montant du virement à la section d'investissement** (chapitre 023)

Le montant budgétisé à ce chapitre était de 68 399,00 € contre 15 322,08 € en 2022, soit + 346,408 %.

j) **Le montant des opérations d'ordre (dépenses sans décaissement)** (chapitre 042)

Il s'est élevé à 201 590,00 € contre 10 980,86 € en 2022; correspondant aux écritures de cession de la parcelle communale cadastrée section C n° 419 (ancien café-restaurant dénommé «Chez Dom») et aux amortissements 2023 liés à l'intégration du S.I.E.R.T. de

Plombières-lès-Dijon. A noter, le montant des opérations d'ordre est réinscrit en recettes d'investissement au chapitre 040.



II – Section de fonctionnement, recettes

Le compte administratif 2023 est arrêté en section de fonctionnement recettes à la somme de 864 460,00 €. A titre indicatif, les recettes de fonctionnement 2022 étaient de 568 417,33 €. Par rapport à 2022 les recettes totales de fonctionnement ont donc augmenté de 296 042,67 €, soit + 52,082 %.

a) Le montant des atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'est élevé à 14 863,74 € en 2023, il était de 8 192,62 € en 2022. Cette recette concerne le remboursement de rémunérations du personnel (arrêts de travail du personnel et prises en charges financières de l'État d'une partie du coût de l'emploi aidé recruté par la Commune et affecté à l'école maternelle). Elle est en hausse de 6 671,12 € par rapport à 2022, soit + 81,428 %.

b) Le montant des produits des services (chapitre 70)

Il s'est élevé à 83 756,82 € en 2023, il était de 78 378,26 € en 2022; une augmentation de 5 378,56 € est donc enregistrée à ce chapitre, soit + 6,862 %. Cette augmentation s'explique principalement par le fait que les enfants scolarisés aux écoles de la Commune fréquentent davantage le service périscolaire. Pour mémoire, il a été imposé par la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or la mise en place d'une tarification au taux d'effort pour les prestations de ce service à compter de la rentrée scolaire 2023/2024.

c) Le montant des impôts et taxes (chapitre 73)

Il s'est élevé à 417 165,41 € en 2023, il était de 368 297,09 € en 2022; une augmentation de 48 868,32 € est donc enregistrée à ce chapitre, soit + 13,269 %.

Pour mémoire, le taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 a été voté, en augmentation par rapport à 2022, comme suit:

- taxe foncière sur les propriétés bâties: 43,21 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties: 37,11 %,
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale: 9,51 %.

La hausse de ces recettes s'explique également par la perception d'une dotation de solidarité communautaire en 2023 de 33 153,00 € contre 20 062,00 € en 2022.

Il est à noter que la taxe additionnelle aux droits de mutation encaissée, comme chaque année, s'est élevée à 20 289,88 € en 2023 contre 25 982,09 € en 2022. Cette taxe dépend des ventes et acquisitions immobilières sur le territoire communal et, par conséquent, est très variable d'une année à l'autre.

d) Le montant des dotations et participations (chapitre 74)

Il a atteint la somme de 135 663,51 €, il était de 92 372,70 € en 2022 soit en augmentation de 43 290,81 €, soit + 46,865 %.

La hausse de recettes de ce chapitre est due essentiellement au fait que l'État a versé à la Commune la somme de 36 917,00 € au titre de la dotation «Filet de sécurité 2022». En effet, face à l'inflation et à la montée des prix de l'énergie, le Gouvernement a instauré un dispositif spécifique de soutien budgétaire pour accompagner les communes et les groupements les plus fragiles face à l'augmentation des dépenses d'énergie et d'alimentation d'une part, et aux effets de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique d'autre part.

e) Le montant des autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'est élevé à la somme de 10 664,88 €, il était de 9 675,67 € en 2022; soit une hausse de 989,21 €, soit + 10,224 %.

Ces recettes proviennent essentiellement des revenus des immeubles (location du logement communal, locations des parcelles communales, locations de la salle des fêtes).

f) Le montant des produits exceptionnels (chapitre 77)

Il a atteint la somme de 202 316,16 € en 2023, il était de 2 215,52 € en 2022, soit + 9 031,769 %.

En 2023, le Conseil Municipal a décidé de céder l'ancien café-restaurant dénommé «Chez Dom» à un particulier moyennant la somme de 200 000 €. L'acte notarié signé par les parties précise une condition particulière d'usage du bien vendu, à savoir que le bien doit être maintenu à usage de commerce ou d'activités de service et professions libérales pendant un délai de 15 ans, à l'exception des greniers et surfaces en étage qui pourront être transformés en habitation.

Il est à noter également qu'en 2023, la Commune a reçu un remboursement de l'assurance GROUPAMA de 755,14 € suite à un sinistre aux vestiaires de football.

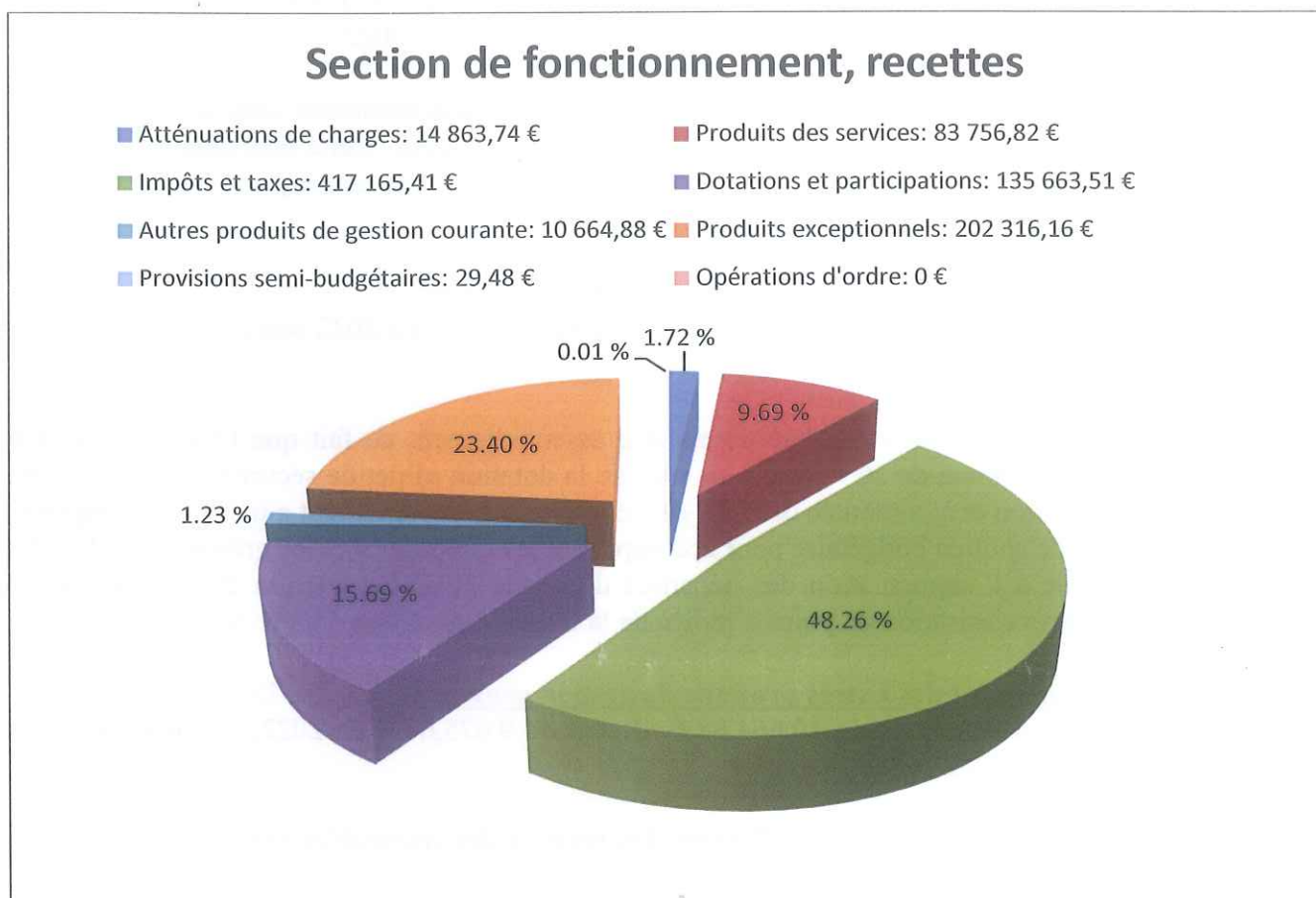
g) Le montant des provisions semi-budgétaires (chapitre 78)

Il a atteint la somme de 29,48 € en 2023 contre 148,61 € en 2022, soit une diminution de 119,13 € soit - 80,163 %.

Cette recette est relative à des reprises sur provisions constituées en 2022.

h) Opérations d'ordre (recettes sans encaissement) (chapitre 042):

Le montant 2023 s'est élevé à 0 € contre 9 136,86 € en 2022; les écritures relatives aux amortissements 2023 liés à l'intégration du S.I.E.R.T. de Plombières-lès-Dijon prévues à ce chapitre n'ont pas été effectuées au cours de cet exercice et seront régularisées sur l'exercice 2024. A noter, le montant des opérations d'ordre est réinscrit en dépenses d'investissement au chapitre 040.



III – Résultats de la section de fonctionnement

Compte tenu du montant des recettes de fonctionnement réalisé, soit 864 460,00 €, et du montant des dépenses de fonctionnement réalisé, soit 764 286,38 €, le résultat de l'exercice 2023 laisse apparaître un excédent de 100 173,62 €.

En raison du report de l'exercice antérieur de 2022 soit 147 392,35 € (160 454,68 € - 13 062,33 € affectation à l'article 1068), le résultat de la section de fonctionnement 2023 présente un excédent de 247 565,97 €. Pour mémoire l'excédent de 2022 était de 160 454,68 €.

IV – Section d'investissement, dépenses

Le compte administratif 2023 est arrêté en section d'investissement dépenses à la somme de 83 196,78 €; à titre indicatif les dépenses d'investissement 2022 étaient de 237 654,89 €.

a) **Le montant des immobilisations incorporelles** (chapitre 20)

Il s'est élevé à 15 120,00 € en 2023 correspondant aux frais de mission du programmiste pour la réalisation de travaux de rénovation thermique, acoustique et de mise en accessibilité de l'école maternelle.

b) **Le montant des immobilisations corporelles** (chapitre 21)

Il s'est élevé à 12 696,32 € en 2023.

Les dépenses d'investissement 2023 sont résumées dans le tableau ci-après:

OPÉRATIONS RÉALISÉES	MONTANT T.T.C.
Rénovation de l'enduit de la façade du local technique	2 418,98 €
Installation d'un mécanisme sur les portes automatiques de la mairie	3 355,80 €
Installation d'un rideau métallique à l'atelier municipal	5 833,20 €
Raccordement électrique de l'algéco du terrain de football	1 088,34 €

c) **Le montant des remboursements d'emprunts** (chapitre 16)

Il s'est élevé à 55 380,46 € en 2023.

Actuellement, quatre emprunts restent à rembourser:

- un pour l'extension de la Mairie (dernière échéance en 2025),
- deux pour la construction de l'école élémentaire (dernières échéances en 2025 et 2034),
- un pour l'acquisition de l'ancien café-restaurant dénommé «Chez Dom» (dernière échéance en 2037).

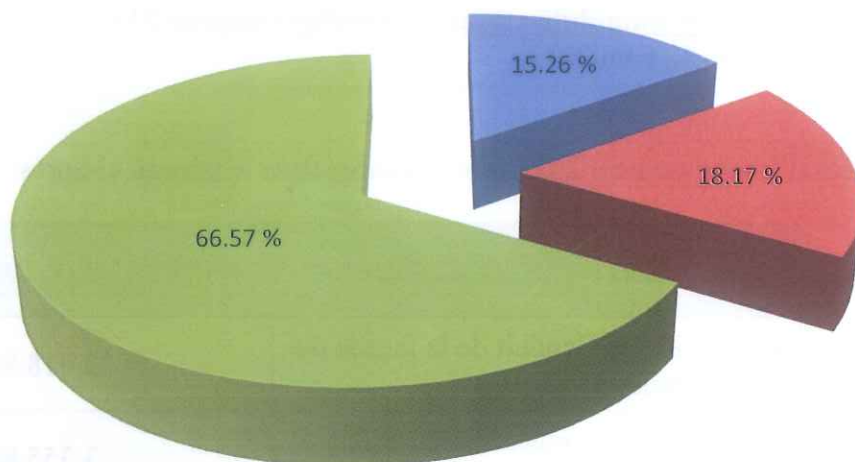
Le capital restant dû après 2023 s'élève à 428 282,65 € soit 374,37 € par habitant.

d) **Opérations d'ordre (dépendances sans décaissement)** (chapitre 040):

Le montant 2023 s'est élevé à 0 € contre 9 136,86 € en 2022; les écritures relatives aux amortissements 2023 liés à l'intégration du S.I.E.R.T. de Plombières-lès-Dijon prévues à ce chapitre n'ont pas été effectuées au cours de cet exercice et seront régularisées sur l'exercice 2024. A noter, le montant des opérations d'ordre est réinscrit en recettes de fonctionnement au chapitre 042.

Section d'investissement, dépenses

■ Immobilisations corporelles: 12 696,32 € ■ Immobilisations incorporelles: 15 120,00 €
■ Remboursement d'emprunts: 55 380,46 € ■ Opérations d'ordre: 0 €



V – Section d'investissement, recettes

Le compte administratif 2023 est arrêté en section investissement recettes à la somme de 216 990,41 €; à titre indicatif les recettes d'investissement 2022 étaient de 230 442,52 €.

a) **Le montant des subventions d'investissement** (chapitre 13)

En 2023, aucune subvention d'investissement n'a été encaissée.

b) **Le montant des immobilisations corporelles** (chapitre 21)

Il s'est élevé à 15,00 € en 2023 correspondant à un remboursement de trop-versé pour des frais de publicité foncière.

c) **Le montant des dotations (hors article 1068)** (chapitre 10)

Il s'est élevé à 2 323,08 € en 2023 correspondant à l'encaissement du F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation pour la T.V.A.) versé par l'Etat pour l'investissement réalisé en 2021 par la Commune.

d) **Le montant des dotations (article 1068)** (chapitre 10)

La Commune a décidé d'affecter en 2023 de la section de fonctionnement à la section d'investissement la somme de 13 062,33 € au compte 1068.

e) **Le montant du virement de la section de fonctionnement** (chapitre 021)

Le montant budgétisé à ce chapitre était de 68 399,00 € contre 15 322,08 € en 2022.

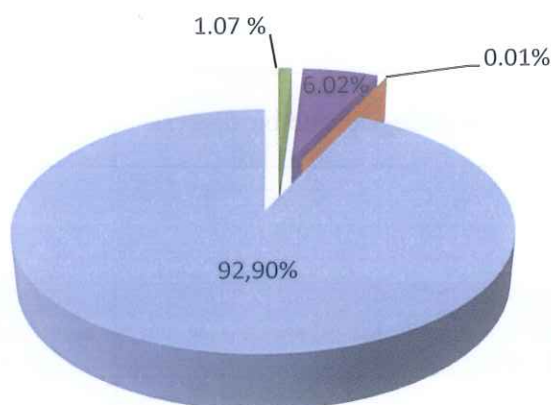
f) **Opérations d'ordre (recettes sans encaissement)** (chapitre 040):

Le montant 2023 est de 201 590,00 € contre 10 980,86 € en 2022; correspondant aux écritures de cession de la parcelle communale cadastrée section C n° 419 (ancien café-restaurant

dénommé «Chez Dom») et aux amortissements 2023 liés à l'intégration du S.I.E.R.T. de Plombières-lès-Dijon. A noter, le montant des opérations d'ordre est réinscrit en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

Section d'investissement, recettes

■ Subventions d'investissement: 0 €	■ Emprunts et dettes assimilées: 0 €
■ Dotations (hors article 1068): 2 323,08 €	■ Dotations (article 1068): 13 062,33 €
■ Immobilisations corporelles: 15,00 €	■ Virement de la section de fonctionnement: ///
■ Opérations d'ordre: 201 590,00 €	



VI – Résultats de la section d'investissement

Compte tenu du montant des recettes d'investissement réalisé, soit 216 990,41 €, et du montant des dépenses d'investissement réalisé, soit 83 196,78 €, le résultat de l'exercice 2023 laisse apparaître un excédent de 133 793,63 €. En raison du report de l'exercice antérieur de 2022 soit 2 057,67 €, le résultat de la section d'investissement 2023 présente un excédent de 135 851,30 €.

VII – Résultats global de l'exercice

Le résultat global de l'exercice 2023, toutes sections confondues, est arrêté à la somme de:

• Excédent de fonctionnement	+ 247 565,97 €
• Excédent d'investissement	+ 135 851,30 €
• Excédent global	+ 383 417,27 €

Compte tenu des reports 2023 en dépenses soit 113 572,31 € et en recettes soit 1 166,74 €, le résultat disponible 2023, toutes sections confondues est arrêté à la somme de 271 011,70 €.

VIII – Etat des reports 2023

a) Dépenses

OPÉRATIONS REPORTÉES	MONTANT
Mission de maîtrise d'œuvre relative à la rénovation thermique, acoustique et de mise en accessibilité de l'école maternelle	112 224,00 €
Afforestation pédagogique biodiverse	1 348,31 €

b) Recettes

RECETTES REPORTÉES	MONTANT
Subvention du Conseil Départemental de la Côte-d'Or au titre du dispositif «Village Côte-d'Or» pour la réfection de l'enduit de la façade du local technique	1 166,74 €

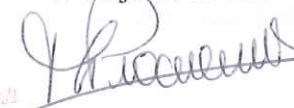
IX – Informations statistiques

Au 1^{er} janvier 2023, la population totale de Bressey-sur-Tille (source I.N.S.E.E.) est de 1 144. Pour mémoire, au 1^{er} janvier 2022, elle était de 1 139.



Fait à Bressey-sur-Tille, le 27 Mars 2024

L'Adjoint au Maire,


M. PROCUREUR

